



KPMG Audit IS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



**Membre Français de Grant Thornton  
International**  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Alten S.A.

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux  
rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022  
Alten S.A.  
40 avenue André Morizet - 92100 Boulogne Billancourt



KPMG Audit IS  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex



**Membre Français de Grant Thornton  
International**  
29 rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **Alten S.A.**

40 avenue André Morizet - 92100 Boulogne Billancourt

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.



Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 756 983 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris la Défense, le 6 juin 2023

Neuilly-sur-Seine, le 6 juin 2023

KPMG Audit IS

Xavier Niffle  
Associé

Jean-Marc Discours  
Associé

Signature  
numérique  
de Jean-Marc  
Discours

Grant Thornton  
*Membre Français de Grant Thornton  
International*

Jean François Baloteaud  
Associé

**Alten S.A.**

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022



## ATTESTATION RELATIVE AUX REMUNERATIONS (L. 225 115 DU CODE DE COMMERCE)

Je soussigné, Simon AZOULAY, Président-directeur général de la société ALTEN (348 607 417 RCS Nanterre), certifie que les rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la Société se sont élevées à 2 756 983 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Azoulay", written over a horizontal line.

**Simon Azoulay**

Président-directeur général